



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 96569

Texte de la question

M. Marc Francina alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des centres d'actions médico-sociales (CAMSP), dont les représentants ne cessent d'égrener leurs défaillances. Au-delà de la contribution à hauteur de peu ou prou 20 % des conseils départementaux, il s'interroge sur l'efficacité des modalités de gestion de ces établissements qui, il faut le rappeler, visent au dépistage, à la cure ambulatoire et à la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. À parcourir les bilans dressés par leurs responsables, l'on constate un manque de praticiens (libéraux ou non) et d'institutions spécialisées, générant des délais de consultation et de suivi toujours plus conséquents, ce qui se répercute sur le soin des enfants. De plus, puisque ces organismes participent à l'insertion de ces derniers dans leur milieu familial et social et au soutien de leur développement harmonieux, il est par conséquent fondamental de perfectionner le financement des CAMSP. Il souligne alors la problématique de la prise en charge des patients. Les familles sont de plus en plus nombreuses à être confrontées au choix d'une prise en charge libérale de leur enfant, renonçant par conséquent au suivi et à la coordination des soins, au suivi psychologique ainsi qu'à l'aide d'insertion en collectivité. L'alternative à cette démarche est de bénéficier du suivi médical du CAMSP, impliquant l'impossibilité de bénéficier de l'ensemble des soins et de subir des délais d'attente toujours plus longs. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre aux fins d'une meilleure gestion de ces organismes qui nécessitent une double prise en charge, libérale et administrative.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96569

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5196

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)